

TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-225 DU 12 MAI 1997

Portant relèvement du Salaire Minimum
Interprofessionnel Garanti (SMIG).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Avril 1997

DECRETE :

Article 1er.- Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est relevé de 8 % soit de 20.300 F à 21.924 F pour compter du 1er janvier 1997.

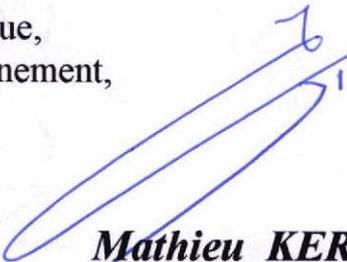
Article 2 : Toute infraction aux dispositions du présent Décret est passible d'une amende fixée par Arrêté conjoint du Ministre chargé du Travail et du Ministre chargé des Finances.

Article 3 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative, le Ministre des Finances et le Garde des Sceaux,

Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative



Assouma YAKOUBOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme.



Ismaël TIDJANI-SERPOS

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4
MFPTRA 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-